

# DEBOUT LA FRANCE!

## AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN



### BULLETIN DON PRÉSIDENTIELLE 2027

M.  Mme NOM\* \_\_\_\_\_ PRÉNOM\* \_\_\_\_\_

PROFESSION \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ NATIONALITÉ\* \_\_\_\_\_

ADRESSE\* \_\_\_\_\_

CODE POSTAL\*      VILLE\* \_\_\_\_\_

PAYS \_\_\_\_\_ COURRIEL\* \_\_\_\_\_

TEL. \_\_\_\_\_ MOB\* \_\_\_\_\_ MANDAT ÉLECTIF \_\_\_\_\_

\*Champs obligatoires

**Je souhaite faire un don pour la campagne présidentielle de Nicolas Dupont-Aignan**

**En donnant à AFE NDA 2027 vous déduisez de votre impôt sur le revenu 66% du don.**

**Exemple : un don de 10€, ne vous coûte que 3,40€ après la déduction.**

*Dans la limite de 20% du revenu imposable.*

**MONTANT ENTRE 5 ET 4600€ PAR PERSONNE POUR TOUS  
LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ET POUR  
TOU LA DURÉE DE LA CAMPAGNE**



Règlement par  **Chèque à l'ordre de AFE NDA 2027**  **Carte bancaire sur [www.dupontaignan.fr](http://www.dupontaignan.fr)**

**Bulletin et règlement à renvoyer à : AFE NDA 2027 - 2 PLACE DU PRÉSIDENT MITHOUARD 75007 PARIS**

DATE \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

AFE NDA 2027 obéit aux règles de financement et de transparence imposées par les lois régissant le fonctionnement des associations de financement électoral. Vos dons sont plafonnés à 4600 € par personne physique et pour toute la campagne présidentielle, tous candidats confondus, et donnent droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant. Réduction dans la limite de 20% du revenu imposable et 15 000 € de dons par foyer fiscal. Un reçu fiscal vous sera adressé au mois mai 2027. - BULLETIN AFENDA2027, Association N° W751283950 Préfecture de Paris déclarée le 8 avril 2026. AFE NDA 2027 est destinataire de l'ensemble des sommes collectées. Loi n° 88-227 du 1 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Article 1-4 : Une personne physique peut verser un don à elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ne peuvent pour toute la campagne présidentielle excéder 4600 €. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement de la campagne présidentielle, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Article 11-5 : Les personnes qui ont versé un don à un ou plusieurs candidats à l'élection présidentielle en violation de l'article 1-4 sont punies d'une amende 3750 € et d'un an d'emprisonnement. Protection des données personnelles : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion des dons et à l'ensemble de la vie du parti. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de l'AFENDA2027. En retournant ce formulaire, vous les autorisez à utiliser vos données pour des opérations de communication et d'appel aux dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agissent que sur leurs instructions et seront soumis à une obligation de confidentialité. En application des articles 28 et s. de la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse: AFE NDA 2027 - 2 place du Président Mithouard 75007 PARIS) ou par courriel (afe2027@dupontaignan.fr)